



# JEUNESSE SANS PAPIERS

## JEUNESSE VOLÉE



NUMÉRO 12 / JUIN 2015

SPÉCIAL TESTS OSSEUX

### ÉDITO

**M**auvaise nouvelle ! La pratique des tests osseux comme moyen d'évaluer la minorité des jeunes va être inscrite dans la loi malgré des amendements proposés par Les Verts et le député PS Robiliard lors de l'examen du projet de loi sur la protection de l'Enfance pour en interdire ou limiter l'utilisation.... Le 12 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet du gouvernement Hollande dans ce sens.

Pourtant, tout le monde le sait, et le gouvernement lui-même, les tests osseux ne sont pas fiables.

La méthode de détermination d'un âge osseux a été inventée dans les années 1930, pour soigner une population américaine issue de classes moyennes ou élevées. Son utilisation est détournée, destinée au contrôle et à la répression des jeunes migrants venant d'Afrique ou d'Asie, à une époque où les caractéristiques physiologiques des populations ont totalement changé. Le Haut Conseil à la santé publique le dit en 2014

après le Comité consultatif national d'Éthique en 2005, l'Académie nationale de Médecine en 2007, le Défenseur des Droits à plusieurs reprises : « La détermination de l'âge osseux d'un individu lorsqu'il est adolescent ou adulte jeune est imprécise » et « La détermination d'un âge osseux ne permet pas de déterminer l'âge exact d'un jeune lorsqu'il est proche de la majorité légale ».

Pour faire semblant de tenir compte de l'avis des autorités scientifiques, le gouvernement prétend comme le Ministre Taubira que les tests osseux ne seront réalisés qu'en dernier recours quand il y a doute sur l'âge, et en indiquant une marge d'erreur. Hypocrite et faux ! Avant comme depuis la circulaire Taubira du 31 mai 2013, nous constatons tous les jours que les tests osseux sont quasi-systématiquement prescrits par les juges et les parquets, y compris quand les jeunes présentent des cartes d'identité et des actes de naissance dont l'inauthenticité n'est pas prouvée. Leurs résultats sont

alors brandis par les procureurs dans les tribunaux comme l'expertise n°1 faisant foi du mensonge supposé du jeune !

À Lyon depuis 2011-2012, les mineurs isolés étrangers sont harcelés par le Parquet et la Police de l'Air et des Frontières (PAF) avec la complicité du Conseil général/ Métropole dans le cadre d'une politique systématique d'« évaluation » de l'âge. Le soupçon est généralisé et commence dès l'accueil à la MEOMIE, provoquant exclusions, mises à la rue, mises en garde à vue, poursuites judiciaires, condamnations, prison...

La lutte pour l'interdiction pure et simple des tests osseux, pour l'arrêt de la criminalisation des jeunes migrants continue ! Pour la stimuler, les jeunes témoignent dans ce numéro du journal du Collectif Jeunes Majeurs ! Écoutez leurs paroles qui démontent tous les beaux discours sur la possible utilisation humaine des tests osseux...

« Une machine à donner l'âge, ça ne peut pas exister ! »

Jacques arrive à 16 ans à Lyon, après avoir plus d'une fois failli mourir en route, dans le désert où il a vu d'autres migrants mourir à ses côtés, ou dans le zodiac qui prenait l'eau qui l'a conduit du Maroc jusqu'aux côtes espagnoles. Après 9 mois, de tranquillité sous la protection de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) du Conseil général, il est convoqué à la PAF.

**Pourquoi cette convocation de la PAF ?**

Les éducateurs ont reçu un appel, et pas une lettre, comme quoi j'étais convoqué à la PAF. Mon éducateur m'a dit que ce n'était pas grave, juste comme pour les autres jeunes pour prendre les empreintes vu que j'étais rentré illégalement sur le territoire français, juste pour savoir si j'avais commis un délit...

**Et qu'est-ce qui s'est passé quand tu es arrivé là-bas ?**

C'est devenu autre chose. Après qu'ils m'aient pris les empreintes, ils m'ont dit que le but n'était pas ça, mais de passer les examens osseux. Mais d'abord ils m'ont demandé si j'avais une pièce officielle sur moi et dit qu'ils allaient voir avec le Cameroun s'ils la reconnaissaient. Je leur ai donné mon acte de naissance. Après, ils sont revenus et m'ont dit qu'il n'y avait pas de problème avec mon acte de naissance, et que j'allais être obligé de passer les examens osseux.

**Et pourquoi ?**

Comme tous les autres jeunes qui avaient passé les examens osseux, obligé.

**C'était obligatoire ?**

Oui, oui, c'était obligatoire, c'est ce qu'ils m'ont dit.

**Ils ne t'ont pas dit que tu avais le droit de refuser ?**

Non, non.

**Tu sais que tu avais le droit de refuser ?**

Je ne savais pas, ils ne m'ont pas dit...

**Alors comment tu as réagi ?**

Ben, je me suis dit que je n'avais rien à me reprocher, et je leur ai dit que j'étais prêt mais que ce n'était pas une machine qui allait leur donner mon âge et que ça servait à rien puisqu'ils avaient une pièce qu'ils avaient contrôlé. Mais je pouvais bien aller passer les tests...

**Au même moment ils t'ont amené ?**

Oui, au même moment ils m'ont amené à l'hôpital, je ne sais même pas où... La police m'a amené et on a fait le premier examen. C'était de mettre les mains sur une machine. J'ai posé mes doigts et ils ont passé un truc comme un laser. Après ils m'ont dit qu'on va passer un 2ème... Et je leur ai dit « c'est quoi le 2ème ? ». Et là ils m'ont présenté une grande machine, une machine que j'avais jamais vue, même chez nous en Afrique, j'ai jamais vu ça. Il m'a dit « vous allez passer là, vous allonger ». Je lui ai dit non, que j'ai déjà passé les autres tests et que là si vous me demandez de m'allonger dans une machine

je dis non. Et là franchement je paniquais, ça me faisait peur, je tremblais quand je parlais. Dans une machine comme ça, je ne savais pas ce qui allait m'arriver et il n'y avait personne pour dire ce qui se serait passé. Du coup je leur ai dit : « je ne vous fais pas confiance, je ne veux pas passer dans cette machine ». Ils m'ont dit : « de toutes façons tu devras passer, parce que si tu ne passes pas, c'est que tu reconnais ce qu'on te reproche ». Je leur ai demandé : « vous me reprochez quoi ? ». Ils m'ont dit : « tu vas passer sur cette machine », et moi je leur ai dit : « vous me reprochez quoi ? »

**Jusque là, ils ne t'avaient pas dit ce qu'ils te reprochaient ?**

Non, je ne savais pas... Je ne savais pas...

**Et après ?**

Là je leur ai dit : « vous allez sûrement m'attacher si vous voulez que je monte », parce que moi je ne voulais pas et il y avait mon cœur qui battait à toute vitesse, j'allais faire une crise. Alors ils m'ont dit qu'ils allaient me ramener puisque je ne voulais pas, mais que j'allais aller en prison et qu'on ne savait pas pour combien d'années. Et quand ils m'ont dit ça, je leur ai dit : « mais pourquoi vous allez me mettre en prison, je n'ai rien fait de mal... » « Parce qu'on te demande de passer les examens, tu refuses et ça c'est de la prison si tu refuses ». Ils m'ont ramené au poste. Ils m'ont fait signer un papier pour la garde à vue. J'ai encore passé une nuit.

**C'était la 1ère nuit ?**

Oui, le lendemain ils sont venus dans la cellule et ils m'ont dit que le procureur voudrait me voir. J'ai dit ok. Ils m'ont dit qu'ils allaient m'emmener dans l'après midi et à 3h ils sont venus me chercher. Ils m'ont amené voir le procureur qui m'a dit : « Monsieur, on vous a demandé de passer des examens, vous avez refusé ». J'ai dit : « je n'ai pas refusé, j'ai donné mes mains mais ils m'ont demandé de monter dans une machine, et ça j'ai refusé parce que je ne connais pas cette machine et que j'ai peur et que si quelque chose m'arrivait là bas il n'y avait personne qui pouvait témoigner que c'était la machine ». Le procureur m'a dit : « Non il ne va rien t'arriver, ce n'est pas un truc dangereux, et quand tu refuses, c'est comme si tu reconnaissais ce dont on t'accuse ». J'ai demandé : « on m'accuse de quoi ? ». Il m'a dit : « On doit avoir des doutes sur votre âge ». Le procureur m'a dit qu'il ne m'arriverait rien et si je voulais le refaire. Alors j'ai dit oui, que c'est juste que j'avais peur, mais que je n'avais rien à me reprocher.

**Tu t'es retrouvé dans le même hôpital ?**

Oui, et ils m'ont fait coucher et passer sous la machine, le... le scanner.

**Après, ils t'ont donné des résultats ?**

Après, le docteur m'a reçu. Il ne m'a rien dit, il m'a fait juste rentrer, il m'a fait comme un examen, il a mis des appareils sur moi pour écouter comment mon cœur battait. Après il a pris un petit poste ; il parlait dessus, je ne sais pas quoi. Après la police est venue me chercher et m'a dit que c'était à eux que les résultats des examens que je venais de passer seraient donnés.

**Tu comprenais pendant tout ça qu'ils pensaient que tu avais plus que 18 ans ?**

Non, je ne savais pas ce qui m'arrivait. Les policiers me disaient que j'étais tranquille, et je leur ai dit que oui, que j'étais cool parce qu'il n'y avait rien. Ils m'ont fait passer dans un autre pavillon où ils m'ont fait une prise de sang. Je leur ai dit : « C'est quoi cette prise de sang ». Ils m'ont dit que c'était rien. Et là ils m'ont ramené au poste pour passer une autre nuit, et c'est là qu'ils m'ont dit que je devais passer au tribunal le soir. Je leur ai demandé pourquoi je devrais passer au tribunal. Et là ils m'ont dit qu'ils ont fait des examens qui ont donné plus que l'âge que j'avais avec mes papiers.

**Et là tu es allé au tribunal ?**

Oui, ils m'ont dit que j'avais un avocat commis d'office, et je leur ai dit que je n'avais pas besoin d'avocat. Non, je n'ai rien fait pour avoir besoin d'un avocat. Ils ont dit d'accord. Mais le foyer où j'étais, ils m'ont envoyé un avocat.

**Pendant tout ce temps, tu avais communiqué avec ton foyer ?**

Non, mais ils savaient et ils m'ont envoyé un avocat. Il y a un autre point que je ne vous ai même pas dit. Le 2ème jour, c'était la 2ème nuit que je passais là bas, ils sont venus au foyer avec moi avec des menottes et ils sont venus dans ma chambre. Ils ont fouillé ma chambre, je ne sais pas ce qu'ils cherchaient. Ils sont rentrés dans ma chambre, ils ont tout fouillé, fouillé...

**Et au tribunal, le juge t'a interrogé ? Tu comprenais mieux de quoi ils t'accusaient ?**

Je ne comprenais pas, je ne comprenais pas... Ça me surprenait, il y avait mon acte qui n'avait pas de problème, et les examens qui donnaient autre chose. J'ai demandé au juge : « est-ce qu'il y a une machine qui donne vraiment l'âge ? Je vous ai donné mon papier avec quoi je suis né et une machine dit que ce n'est pas ça ». L'examen du poignet me donnait 17 ans, et c'est le 2ème examen du scanner qui me donnait plus que 17 ans, plus que 18. Le 2ème, ça partait de 18 jusqu'à 20 je crois. Et le 1er entre 17 et 18 ans, 17 et 4 mois je crois.

**Le juge était comment ?**

Je ne peux pas vous dire ce que je ressentais parce que c'était la 1ère fois que je me retrouvais devant un tribunal. Je ne savais même pas ce qui m'arrivait. Je ne savais même

pas où j'étais. C'était comme si j'étais entrain de dormir et j'étais en train de faire des rêves. Au tribunal, je ne savais même pas où j'étais, j'étais debout comme ça...

**Et quand ils ont rendu le verdict ?**

Ils m'ont dit que j'étais libre, que je n'étais pas reconnu coupable de ce qui m'était reproché. Je me suis dit que c'était pour rien tout ça... que j'allais continuer mes études... J'étais en restauration à ce moment là, pendant 6 mois j'étais en restauration avec des stages.

**Et quand tu es revenu, tu as parlé à tes copains de tout ce qui t'était arrivé ?**

Ah oui, quand je suis arrivé c'était la fête. Ils ont crié. Ils étaient vraiment inquiets. Ils étaient contents de me revoir après 3 jours.

**Est-ce que tu savais que ce qu'il te faisait, ils le faisaient à d'autres que toi ?**

Je croyais qu'ils ne le faisaient qu'à moi. Mais la police me disait que les autres étaient passés par là, alors j'ai commencé à comprendre qu'il n'y avait pas que moi.

**Après tu as repris tes études, mais au bout d'un certain temps on t'a dit que tu devrais repasser au tribunal. Au bout de combien de temps ?**

8 mois, 9 mois par là. Je suis passé en décembre dernier en appel. C'est le Parquet qui faisait appel pour me faire condamner.

**Comment tu as vécu cette audience en appel ?**

C'était difficile, très, très, difficile. Je ne comprenais pas ce qu'ils me voulaient puisqu'ils m'avaient dit que je n'étais pas reconnu coupable avant. Je ne savais pas pourquoi ils me rappelaient. Jusque là je n'ai pas compris.

**Et ton appel, est-ce que tu en as parlé à tes profs au lycée ?**

Oui aux profs et à quelques amis mais je ne crois pas qu'ils comprennent bien, car il faudrait que je leur explique depuis le début. Ils pensent que c'est une injustice que la justice veuille me condamner pour rien. Ils ne savent pas que ça arrive à d'autres que moi.

Après l'appel, un nouveau verdict est tombé pour Jacques : 3 mois de prison avec sursis, de quoi satisfaire le Parquet et les procureurs qui travaillent pour le gouvernement selon les objectifs rappelés au Préfets par le ministre Valls dans sa circulaire du 11 mars 2013. Valls ordonnait : « Vous veillerez en lien avec les conseils généraux à lutter contre les bandes organisées qui font entrer en France de jeunes mineurs isolés et détournent le système français de protection de l'enfance ». Valls le sait, ce n'est pas à des bandes organisées que la police et la justice pourrissent chaque jour la vie, mais à des jeunes venus en France avec la seule volonté d'y faire des études et d'y réussir leur vie...

*Témoignage recueilli début 2014 au Collectif Jeunes Majeurs RESF 69.*

## Paroles d'Oumar

*Condamné à 6 mois de prison ferme 10 jours après son arrivée à Lyon, après avoir connu les rackets, la vente d'un passeur à l'autre de ses compagnons de voyage, l'enfermement plusieurs mois en Lybie, la traversée avec 368 autres passages sur une pirogue qui est tombée en panne, le sauvetage in extremis pour lui, mais pas pour son frère mort noyé dans le bateau d'après avec tous les passagers.*

« Ils vérifient mon poignet. Ils me font rentrer dans une machine pour mes épaules. Ils examinent mes dents. Ils me disent que j'ai 35 ans, 30 ans, et 25 ans... Ils ont beaucoup de preuves. Ils m'ont dit ça : je mens... Je devrais leur dire où j'ai acheté les papiers. Moi, je n'ai pas de preuves. Ils m'ont dit que j'ai demandé l'asile en Italie et que j'avais donné un autre nom là-bas. Je ne connais rien car je n'ai jamais eu de papiers en Guinée. C'est ma grand-mère qui m'a fait

envoyer des papiers quand j'étais en Italie. Mais je n'ai jamais demandé l'asile en Italie et le nom qu'ils m'ont donné en Italie, c'est celui qu'un Nigérian a donné à ma place avec son accent anglais quand on sortait du bateau.

À Rome, je leur avais déjà dit que ce n'était pas mon nom. Au tribunal correctionnel, on était rentrés dans la comédie... On était nombreux, il y avait des voleurs... Il y avait un monsieur avec un gros boubou noir, le Procureur, qui a accéléré la chose pour que je sois condamné. Il a dit que j'avais mangé 1700 euros depuis que j'étais à l'IDEF... L'avocate a parlé, parlé et le juge a tapé avec son marteau. A la fin, il a dit : « Coupable, 30 jours de prison, enfermé ».

À la prison, je ne suis jamais sorti pour la promenade parce que j'entendais les autres qui disaient qu'ils étaient voleurs ou terroristes et je ne voulais pas les rencontrer ...

" Comment ils te découpent en morceaux ? Ton poignet a 17 ans, ton épaule 30 ans, et toi entre 26 et 35 ans... Ils nous traitent comme des animaux, comme des gens qui n'ont pas de valeur. "

Mamoudou

**LE GOUVERNEMENT S'EST MOQUE DES 12 000 SIGNATAIRES DE LA PETITION NATIONALE EXIGEANT L'INTERDICTION DES TESTS OSSEUX EN MODIFIANT COMME IL L'A FAIT LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE !**

CONTINUEZ DE SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PETITION !

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article52122>

NOTRE LUTTE CONTINUE ! REJOIGNEZ-LA !

**SAMEDI 13 JUIN A 15H**

**DEVANT L'ENTREE DE L'HOPITAL EDOUARD HERRIOT, PLACE D'ARSONVAL  
RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN AUX JEUNES MINEURS ET MAJEURS ETRANGERS !**

POUR L'INTERDICTION DES TESTS OSSEUX !

POUR DES DROITS EGAUX POUR TOUS LES JEUNES !

LA JEUNESSE N'A PAS DE FRONTIERES !

<http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article52122>